

livre. Les Canadiens qui reçoivent cette pension s'attendaient donc qu'elle soit plus élevée. Cependant, une fois leur chèque encaissé, ils ont constaté qu'ils recevaient moins qu'auparavant. Si je comprends bien, la décision de la Commission des allocations aux anciens combattants consistait à évaluer la livre britannique à sa parité d'avant la dévaluation pour le calcul des allocations, en sorte que pendant un mois les bénéficiaires, résidant au Canada ont moins reçu en dollars canadiens, que si la livre n'avait pas été dévaluée et les pensions d'invalidité n'avaient pas été augmentées.

C'est mesquin—c'est le moins qu'on en puisse dire. Sans comprendre toutes les complexités du calcul, je comprends une chose c'est que, pratiquement d'après les renseignements qu'on m'a donnés, les bénéficiaires demeurant au Canada reçoivent moins de dollars du Royaume-Uni, en fonction du montant de leur pension d'invalidité, qu'ils n'en auraient reçu autrement. S'il s'agit là d'une décision administrative, elle est très regrettable venant un moment où le gouvernement est censé, s'il faut l'en croire, prendre des mesures d'économie. J'ai peine à croire que nous ayons besoin d'aller aussi loin. Il serait souhaitable pour les anciens combattants canadiens que le ministre puisse clarifier les deux situations que j'ai évoquées. Cela contribuerait peut-être à comprendre quelles mesures il convient de prendre au sujet de certaines de ces questions, lorsqu'on les traite plus à fond qu'il n'est possible de le faire en ce moment en comité.

● (5.20 p.m.)

[Français]

M. Laniel: Monsieur le président, je ne veux pas laisser passer l'étude des crédits supplémentaires du ministère des Affaires des ancien combattants sans prononcer quelques mots sur l'ensemble du problème des anciens combattants canadiens.

Il y a un instant, l'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill) a tenu des propos qui, à mon avis, sont tout à fait injustes à l'endroit de l'honorable ministre. Je ne veux pas me faire le défenseur du ministre, car je sais qu'il est capable de fournir lui-même les arguments nécessaires pour justifier certaines situations ou positions de son ministère, compte tenu des problèmes qui se posent. Mais je tiens à dire aux députés que je souhaite personnellement, en dépit de tout ce qui va se produire au cours des prochains jours et des prochains mois, que le ministre des Affaires des anciens combattants

[M. Barnett.]

(M. Teillet), conserve son poste, car, à mon avis, il est celui qui a le mieux défendu les intérêts des anciens combattants.

Monsieur le président, je veux tout d'abord féliciter l'honorable ministre de l'initiative qu'il a prise—c'est la raison pour laquelle les crédits supplémentaires de son ministère sont soumis à la Chambre aujourd'hui—d'augmenter de 15 p. 100 les pensions des anciens combattants. Si l'on regarde les différentes augmentations qui ont été apportées au cours des années précédentes, on constate qu'elles représentent réellement un bon rattrapage, comparativement à ce qu'étaient les pensions lorsque le gouvernement actuel est arrivé au pouvoir.

Évidemment, il y a encore beaucoup à faire et, personnellement, j'espère qu'on trouvera un moyen de rattacher ces pensions à un barème quelconque, pour éviter de toujours revenir à la Chambre, pour demander des augmentations. Mais d'ici-là, monsieur le président, je crois que le ministre mérite toutes nos félicitations, et j'espère que le comité interministériel qui étudie les taux de base des pensions pourra lui présenter un rapport qui amènera, dans les mois à venir, une législation pour régler définitivement ce problème.

Quant à la question du rapport Woods, j'espère, comme tous les membres du comité des affaires de anciens combattants, que le comité sera saisi, et ce le plus tôt possible, soit du rapport lui-même, soit d'un résumé de ce rapport, soit encore d'une mesure législative touchant ce rapport. Mais il est urgent que les fonctionnaires du ministère des Affaires des anciens combattants fournissent aux associations l'occasion de venir faire des représentations et des commentaires, en vue d'arriver à une réforme complète et à une restructuration de la Commission des pensions, dans le but d'améliorer la situation et de faire en sorte qu'elle serve davantage les intérêts des anciens combattants.

Je suis convaincu, monsieur le président, que ce rapport qui, d'après mes informations, sera très volumineux, va ouvrir la voie à une amélioration dans le domaine des pensions, et tout cela pour le plus grand bien des anciens combattants.

En terminant mes observations, monsieur le président, je veux simplement remercier les députés qui siègent au sein du comité des affaires des anciens combattants de leur collaboration, mais je veux toutefois leur dire que lorsque ce rapport sera déféré au comité, nous aurons beaucoup de travail sérieux à faire, pour aider le ministre à effectuer une réforme qui s'est peut-être fait attendre, mais qui en vaudra sûrement la peine.